

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2014 – 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, Mme VASSEUR,
M. PRIOU, M. VILPOU, maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO, Mme DESROCHES, conseillers municipaux délégués

Mme YVON, Mme BEAUVILLAIN, M. BOUMBE, M. METAIS, Mme LENOIR,
M. NOBLET, M. COUTOUT, M. REBOURS, M. JOSSEAUX, Mme SEIGNEURET,
conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

M. HUMEAU (pouvoir à M. le Maire), M. PARDESSUS (pouvoir à M. ZANELLO),
Mme CAUCHY, M. FERRAGU (pouvoir à Mme YVON), Mme FLAGEOLLET (pouvoir à
Mme BERRONEAU), Mme GUY (pouvoir à M. LECOIN), M. MARCHAND (pouvoir à
M. CAPLAIN), Mme BERGER, M. DUPONT (pouvoir à M. REBOURS), M. BOCHE,
M. BARRAULT, Mme FERREIRA

Secrétaire de séance

M. ZANELLO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2013.

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur PRIOU, absent au moment du vote,

Approuve le procès-verbal du 11 décembre 2013.

N°2014-001 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire indique que le budget primitif de l'exercice 2014 qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		22 759 732.00
Chap. 011	Charges à caractère général	5 940 606.00
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 722 920.00
Chap.014	Atténuations de produits	37 147.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 905 000.00
Chap. 66	Charges financières	939 000.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	394 354.00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	1 202 156.00
Chap. 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	618 549.00
RECETTES.....		22 759 732.00
Chap. 013	Atténuation de charges	284 756.00
Chap. 70	Produits des services du domaine	1 767 900.00
Chap. 73	Impôts et taxes	12 272 518.00
Chap. 74	Dotations et participations	8 118 945.00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	275 613.00
Chap. 77	Produits exceptionnels	40 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		8 069 375.00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 268 000.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	201 290.00
Chap. 204	Subventions Equipements versées	967 617.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	526 030.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	4 106 438.00
RECETTES.....		8 069 375.00
Chap. 10	Dotations, fonds propres	375 000.00
Chap. 13	Subventions d'investissement	3 011 044.00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 562 626.00
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	1 202 156.00
Chap. 024	Produit des cessions d'immobilisations	300 000.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	618 549.00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme YVON, M. COUTOUT, M. REBOURS, M. JOSSEAUX, Mme SEIGNEURET, M. FERRAGU et M. DUPONT qui votent contre,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

N°2014-002 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE GTVA (Parc d'Activités de la Nouvelle Garenne)

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 du parc d'activités de la Nouvelle Garenne, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		204 494.00
Chap. 011	Charges à caractère général	96 500.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	10.00
Chap. 66	Charges financières	5 737.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	96 510.00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 737.00
RECETTES.....		204 494.00
Chap. 70	Produits des services	96 500.00
Chap.75	Autres produits de gestion courante	10.00
Chap. 77	Produits exceptionnels	5 737.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	96 510.00
Chap. 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 737.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		121 177.00
Chap. 16	Remboursement d'emprunts	24 667.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	96 510.00
RECETTES.....		121 177.00
Chap. 13	Subventions	24 667.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	96 510.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif G.T.V.A. 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

N°2014-003 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE BTVA (Parc d'Activités de la Bruyère)

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 du parc d'activités de la Bruyère, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES..... 179 422.00

Chap. 011	Charges à caractère général	82 000.00
Chap.65	Autres charges de gestion courante	10.00
Chap. 66	Charges financières	7 701.00
Chap.042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 010.00
Chap. 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 701.00

RECETTES..... 179 422.00

Chap.70	Produits des services, du domaine et Ventes diverses	82 000.00
Chap.75	Autres produits de gestion courante	10.00
Chap.77	Produits exceptionnels	7 701.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	82 010.00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 701.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES..... 108 600.00

Chap.16	Emprunts	26 590.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	82.010.00

RECETTES.....		108 600.00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	26 590.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	82.010.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif B.T.V.A. 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

N°2014-004 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 « Clos des Lamberts », opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		50 020.00
Chap. 011	Charges à caractère général	25 000.00
Chap.65	Autres charges de gestion courante	10.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	25 010.00

RECETTES.....		50 020.00
Chap.70	Produits des services	25 000.00
Chap.75	Autres produits de gestion courante	10.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	25 010.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		25 010.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	25 010.00

RECETTES.....		25 010.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	25 010.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif Clos des Lamberts 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

N°2014-005 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ROUTE D'ORLEANS

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 de la zone d'activités Route d'Orléans, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		187 672.00
Chap. 011	Charges à caractère général	60 000.00
Chap.66	Charges financières	33 836.00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000.00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	33 836.00

RECETTES.....		187 672.00
Chap. 70	Produits des services	60 000.00
Chap.77	Produits exceptionnels	33 836.00
Chap.042	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000.00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	33 836.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES..... 136 934.00

Chap.16	Emprunts	76 934.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000.00

RECETTES..... 136 934.00

Chap.13	Subventions d'investissement reçues	76 934.00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif de la zone d'activités Route d'Orléans 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

N°2014-006 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 Ateliers locatifs Beauvoir, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES..... 182 100.00

Chap. 011	Charges à caractère général	43 000.00
Chap. 66	Charges financières	52 320.00
Chap.023	Virement à la section d'investissement	86 780.00

RECETTES.....		182 100.00
Chap.70	Produits des services du domaine et ventes diverses	16 500.00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	158 605.00
Chap.76	Produits financiers	6 995.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		446 870.00
Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	113 870.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	330 000.00
RECETTES.....		446 870.00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	330 090.00
Chap.27	Autres immobilisations financières	30 000.00
Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	86 780,00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif Ateliers locatifs Beauvoir 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

N°2014-007 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 Espace Commercial Saint Jean, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		31 520.00
Chap.011	Charges à caractère général	5 350.00
Chap.66	Charges financières	17 100.00
Chap.023	Virement à la section d'investissement	9 070.00
RECETTES.....		31 520.00
Chap.70	Produits des services	4 100.00
Chap.75	Autres produits de gestion courante	27 420.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		23 400.00
Chap.16	Emprunts et dettes assimilés	21 400.00
Chap.23	Immobilisations en cours	2 000.00
RECETTES.....		23 400.00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	14 330.00
Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	9 070.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif Espace Commercial Saint Jean 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

**N°2014-008 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
GUINGUETTE/SAULIEVRE**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe 2014 Lotissement Guinguette/Saulièvre, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		27 364.00
Chap.011	Charges à caractère général	10 000.00
Chap.66	Charges financières	8 682.00
Chap.043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 682.00
RECETTES.....		27 364.00
Chap.77	Produits exceptionnels	8 682.00
Chap.042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000.00
Chap.043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 682.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		31 148.00
Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	21 148.00
Chap.040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000.00
RECETTES.....		31 148.00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	21 148.00
Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif Lotissement Guinguette/Saulière 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

N°2014-009 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif annexe Eau de l'exercice 2014 qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES.....		344 750.00
Chap.011	Charges à caractère général	61 200.00
Chap.012	Charges de personnel	41 500.00
Chap.66	Charges financières	87 510.00
Chap.042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 600.00
Chap.023	Virement à la section d'investissement	106 940.00
RECETTES.....		344 750.00
Chap.70	Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	310 000.00
Chap.74	Dotations, subventions et participations	34 750.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		768 700.00
Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	96 000.00
Chap.23	Immobilisations en cours	578 700.00
Chap.041	Opérations patrimoniales	94 000.00
RECETTES.....		768 700.00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	-
Chap.16	Emprunts	426 160.00

Chap.041	Opérations patrimoniales	94 000.00
Chap.27	Autres immobilisations financières	94 000.00
Chap.040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 600.00
Chap.021	Virement de la section d'exploitation	106 940.00

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif Eau 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

N°2014-010 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le budget primitif 2014 de la Régie de l'Office de Tourisme proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		124 629.00
Chap.011	Charges à caractère général	29 490.00
Chap.012	Charges de personnel	94 470.00
Chap.65	Autres charges de gestion courante	669.00
RECETTES.....		124 629.00
Chap.70	Produits des services	7 100.00
Chap.74	Dotations, subventions et participations	117 529.00

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget primitif de la régie de l'Office de Tourisme 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

**N°2014-011 SYNDICAT MIXTE ZONE D'ACTIVITES DE LA REGION DUNOISE –
MODIFICATIONS DES STATUTS – NOUVELLES CONVENTIONS DE REVERSEMENT
SUR LA FISCALITE PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte réuni en comité Syndical, le 23 décembre 2013, a adopté de nouveaux statuts. Les conventions de transfert de Foncier Bâti et de reversement de fiscalité professionnelle ont été également modifiées.

Il convient que la Commune de CHATEAUDUN délibère sur ces modifications :

1. Nouveaux statuts :

Les modifications apportées résultant essentiellement du retrait du Conseil Général et de la prise en compte de l'évolution des communautés de communes sont les suivantes :

- le Syndicat prend donc l'appellation suivante : » Syndicat Mixte Intercommunal de Développement Economique Dunois (S.I.D.E.D) ».
- Il est désormais composé de deux communautés de communes : La Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises et la Communauté de Communes du Dunois.
- Le Comité syndical est composé de 28 délégués au lieu de 40 (suppression des 12 représentants du Conseil général) : 13 délégués de la Communauté de communes des plaines et Vallées dunoises et 15 délégués de la Communauté de Communes du Dunois.
- S'agissant de la répartition de la fiscalité professionnelle, la Communauté de Communes du Dunois se substitue à ses communes membres dont Châteaudun, du fait du passage en fiscalité professionnelle unique.
- La contribution de la commune (dépense-recettes) reste fixée à 50 %.
- La compétence du Syndicat sur le site Flextronics est retirée.

2. Les nouvelles conventions de reversement :

Elles sont au nombre de trois :

- La convention de reversement de fiscalité professionnelle entre la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises et les cinq communes de la Communauté de Communes du Dunois au titre de la période 2011-2013 et la Communauté de Communes du Dunois elle-même à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette convention prévoit pour la période 2011-2013 un réajustement des reversements réalisés depuis la réforme de la taxe professionnelle en fonction des résultats de l'étude de Stratorial Finances qui va permettre à Châteaudun de bénéficier d'un reversement complémentaire.

A compter de janvier 2014, la Communauté de Communes du Dunois devient destinataire des reversements de la fiscalité professionnelle.

- La convention de transfert de foncier bâti entre la commune de Donnemain et les autres communes du Syndicat pour les recettes de la Zone d'activités de la Varenne Hodier.
- La convention de transfert de foncier bâti entre la commune de Marboué et les autres communes du Syndicat pour les recettes de la Zone d'activités La Varenne-Ecoublanc.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte Zone d'activités de la Région Dunoise

Approuve les nouvelles conventions de reversement de fiscalité

Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout acte rendu nécessaire par l'évolution du Syndicat.

N°2014-012 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Opération de construction de 30 logements situés avenue du Général de Gaulle

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 876 000 € souscrit par le Logement Dunois. Ce prêt constitué d'une ligne de prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés avenue du Général de Gaulle à Châteaudun.

Ligne de prêt :	PLUS
Montant :	1 876 000 €
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
<i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

N°2014-013 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Opération de construction de 24 logements situés avenue du Général de Gaulle

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 560 000 € souscrit par le Logement Dunois. Ce prêt constitué d'une ligne de prêt est destiné à financer la construction de 24 logements situés avenue du Général de Gaulle à Châteaudun.

Ligne de prêt : Montant :	PLUS 1 560 000 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	12 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

N°2014-014 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SITUÉS BOULEVARD KELLERMANN

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Opération de construction de 4 logements situés boulevard Kellermann

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 409 000 € souscrit par le Logement Dunois. Ce prêt constitué de deux lignes de prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés boulevard Kellermann à Châteaudun.

Ligne de prêt 1 : Montant :	PLUS 297 800 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	12 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

Ligne de prêt 2 : Montant :	PLUS FONCIER 111 200 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	12 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

N°2014-015 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SITUÉS RUE HENRI DUNANT

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Opération de construction de 30 logements situés rue Henri Dunant

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 922 500 € souscrit par le Logement Dunois. Ce prêt constitué de deux lignes de prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés rue Henri Dunant à Châteaudun.

Ligne de prêt 1 : Montant :	PLUS 1 683 770 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	12 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

Ligne de prêt 2 : Montant :	PLUS FONCIER 238 730 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	12 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

N°2014-016 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONSTRUCTION D'UN FOYER D'HEBERGEMENT POUR ADULTES HANDICAPES DE 31 PLACES SITUÉ AU 5 A 7 RUE ANATOLE FRANCE

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Opération de construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 31 places située au 5 à 7 rue Anatole France

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 249 500 € souscrit par le Logement Dunois. Ce prêt constitué de deux lignes de prêt est destiné à financer la construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 31 places, située au 5 à 7 rue Anatole France à Châteaudun.

Ligne de prêt 1 : Montant : Commission d'instruction :	PLS 2 167 300 € 1 300 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	3 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +1,11%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

Ligne de prêt 2 : Montant : Commission d'instruction :	PHARE 2 082 200 € 1 240 €
Durée de la phase de préfinancement : Durée de la phase d'amortissement : <i>dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	3 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,6%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Taux de progressivité des échéances :	0%

Il est précisé que pour l'ensemble de ces emprunts la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Accorde les garanties des emprunts ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt, qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

N°2014-017 CENTRE COMMERCIAL DE BEAUVOIR - ETUDE

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que le centre commercial Beauvoir présente un décalage avec son environnement rénové. Sa vétusté et son déficit d'intégration urbaine nécessitent sa réfection.

La copropriété du centre commercial a d'ores et déjà fait procéder à une étude technique concernant la solidité de la structure du centre commercial de Beauvoir, ce qui permettra au cabinet d'étude d'évaluer au mieux les travaux de réhabilitation à mener.

L'étude « centre commercial de Beauvoir » doit permettre de poser un regard neuf et pragmatique sur le sujet. Elle sera intégrée à l'avenant à la convention de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus/de Gaulle et bénéficiera, à ce titre, d'une subvention de l'ANRU à hauteur de 50% du montant HT de l'étude.

Il est donc proposé :

- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses		
Montant des travaux HT	30 000 €	
Total TTC (TVA 20,00 %)		36 000 €

Recettes

ANRU	15 000 €	
OPH	7 500 €	
Participation de la Ville	13 500 €	
Total		36 000 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 € par l'OPH Le Logement Dunois,
- de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € par l'ANRU,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 € par l'OPH Le Logement Dunois,

Sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € par l'ANRU,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

**N°2014-018 OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN CAMUS/DE GAULLE –
SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE**

Monsieur VILPOU, maire adjoint délégué à l'urbanisme, indique que par délibération n°2007-156 du 19 décembre 2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention du projet de rénovation urbaine avec l'ANRU et ses partenaires pour un coût total de 59 726 000 € HT. Un plan de relance est intervenu et deux avenants ont été signés ; l'un le 20 mai 2009 par l'OPH et l'autre le 05 juin 2009 par la Ville de Châteaudun.

Un nouvel avenant a lieu d'être passé ayant notamment pour objet :

- La mise en adéquation de la convention initiale signée le 30 mai 2008 avec la convention type validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU.
- La modification du périmètre de l'Opération de renouvellement Urbain en intégrant le centre commercial de Beauvoir, le gymnase Pasteur et les rues adjacentes.
- La modification de la reconstitution de l'offre locative démolie.

- La modification de l'offre en accession sociale à la propriété de 16 à 8 logements.
- Le maintien d'aménagements paysagés par la conservation du mail planté, situé entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Camille Caquineau.
- La création d'une opération spécifique et les solutions ad hoc pour le gymnase Pasteur,
- Le redéploiement de 100 % des économies générées par les différents marchés passés par l'OPH.
- La prolongation du financement du poste de coordonnateur par la Caisse des Dépôts et Consignation.

La restitution de l'offre

Le programme tel que défini initialement prévoit la démolition de 459 logements dont 43 déconstruits avant la signature de la convention et la reconstruction de 421 (370 en location, 16 logements en accession sociale à la propriété et 35 droits à construire).

	Convention initiale	Avenant	Différence
Démolition	459	679	+ 220 logements démolis en plus
Reconstruction			
- Logements location	370	344	-34 logements reconstruits
- Accession sociale	16	8	
- Droit à construire	*35		
TOTAL			254 logements en moins

**Il est précisé que les logements relatifs à la Foncière Logement ne sont pas pris en compte.*

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. COUTOUT, M. JOSSEAUX et Mme SEIGNEURET qui s'abstiennent,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre l'ANRU et les différents partenaires du projet et tout document y afférent.

N°2014-019 CONTRAT DE VILLE MOYENNE 2013-2017

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau contrat de ville moyenne a été signé le 11 décembre 2013 avec le Conseil Régional pour la période 2013-2017.

L'enveloppe prévue pour le contrat de ville moyenne 2013-2017 s'élève à 916 000 €.

- 549 600 € sont fléchés pour la réalisation de la 3^{ème} phase de VRD de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus-de Gaulle.
- 366 400 € sont fléchés sur la réhabilitation du stade Kléber et Albert Provost.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional du Centre, comme indiqué ci-dessus.

N°2014-020 BOULEVARD DU 8 MAI – PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE FIRST INVEST

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que la Société FIRST INVEST, représentée par Mme Nadège CHOQUET a déposé un permis de construire en vue de la réalisation d'un ensemble commercial implanté en bordure du Boulevard du 8 Mai à CHATEAUDUN. Une concertation a été effectuée avec la Direction des Routes Départementales (DRD), cette voirie appartenant au CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR.

Son Président considère que ce nouvel équipement commercial se situe dans une courbe de la voie départementale et qu'il n'y a donc pas une visibilité suffisante pour permettre l'entrée et la sortie de ce site sans danger pour les usagers. De ce fait, le projet est de nature à porter atteinte à la sécurité publique (article R.111-2 du Code de l'Urbanisme), sans aménagement de voirie.

En conséquence, afin d'assurer la desserte du projet en toute sécurité, des travaux d'aménagement de voirie sur cette voie sont nécessaires, la Direction des Routes Départementales ayant souhaité la réalisation d'un carrefour giratoire, lors de la concertation préalable, nécessaire à la desserte routière du projet.

La réalisation de ce rond-point sera assurée par la Ville mais financée en totalité par la Société FIRST INVEST. Le Code de l'Urbanisme précise qu'une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels,

Pour ce faire, un protocole d'accord doit intervenir entre la Commune de CHATEAUDUN et la Société FIRST INVEST précisant les obligations de chacune des parties,

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. COUTOUT, M. JOSSEAUX et Mme SEIGNEURET qui s'abstiennent,

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir.

N°2014-021 CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR AVEC LA CHAUFFERIE BIOMASSE – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°2

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, informe que par délibération n° 2011-040 en date du 28 avril 2011, la collectivité a décidé de déléguer son service public de production, de transport et de distribution de chaleur et a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour la création et l'exploitation du réseau de chauffage urbain sous la forme d'une concession.

Le contrat concédant ce service a été attribué à GDF SUEZ Energie Services (COFELY).

Au cours de l'année 2013, la Ville de Châteaudun a été sollicitée par la Maison de Retraite de Châteaudun, la cité scolaire Emile-Zola ainsi que par d'autres établissements, localisés en dehors du périmètre de concession en vue d'un raccordement au réseau de chaleur.

Ces demandes ont conduit à réaliser une étude d'extension du réseau. Celle-ci a démontré l'intérêt de l'extension du périmètre, avec pour résultat une baisse du prix moyen de la chaleur vendue aux abonnés.

Il est précisé que l'ADEME subventionnera cette extension à hauteur de 1 160 655 €.

La commission de délégation de service public a été sollicitée le 10 décembre 2013 et a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'extension du périmètre.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

N°2014-022 RUES DE LA VALLEE DE VILLARMOY ET DES CLAQUETS A CREPAINVILLE – MISE EN ALIGEMENT

Monsieur VILPOU, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, informe que Monsieur et Madame Jean-Pierre JARDIN, demeurant 10 rue des Claquets à Crépainville, souhaitent réaliser une clôture.

Le terrain est constitué par les parcelles cadastrées section BH n° 62 et 63, qui bordent à la fois la rue des Claquets et la Rue de la Vallée de Villarmoy.

Dans le cadre de précédents permis de construire, des reprises de terrains ont été réalisées afin de permettre la mise à l'alignement de ces voies.

Dès lors, il y a lieu d'assurer la continuité de l'alignement mis en œuvre. Aussi, il est nécessaire de procéder à la reprise du terrain puis au classement dans le domaine public.

Les frais d'acte et de division seront partagés pour moitié par la Ville et Monsieur et Madame JARDIN.

Vu l'exposé de Monsieur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'acquérir une parcelle de 40 m² environ, issue de la division des parcelles cadastrées section BH n° 62 et 63, pour l'euro symbolique non versé.

N°2014-023 EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE D'ORSONVILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique qu'afin de mettre en service le forage d'Orsonville et ainsi sécuriser la ville en approvisionnement en eau potable, les travaux d'équipement et de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable doivent être lancés.

L'ensemble des travaux est estimé à 450 000 € TTC (dont 20 000 € d'aide à maîtrise d'œuvre).

Pour ces travaux, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous accompagne : elle propose une avance de 35% du montant des travaux, remboursable sur 15 ans avec 1 an de différé.

Le Conseil Général peut également subventionner cet investissement calculé en fonction de la production d'eau allant vers l'exportation qui pourrait être compris entre 6 100 € et 10 300 €.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour obtenir l'avance de 35% du montant des travaux,

Sollicite le Conseil Général d'Eure et Loir pour obtenir une subvention,

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

**N°2014-024 CONTRAT TERRITORIAL AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE –
CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE-DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que dans le cadre de la loi Grenelle, le captage de Beauvoir doit être protégé de toutes pollutions diffuses. Pour cela, un diagnostic a été réalisé. Des discussions portant sur l'élaboration du plan d'actions agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) ont été entreprises. Celles-ci ont abouti à la validation d'un plan d'actions de pilotage le 10 juillet 2013, pour une durée de 4 ans.

L'agence de l'eau Loire Bretagne accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution, à travers la mise en œuvre d'un Contrat Territorial. Ce contrat comprend des actions d'accompagnement (animation, communication, formation). La mise en œuvre des actions permet d'obtenir un financement à hauteur de 50% en moyenne.

La Chambre d'agriculture d'Eure et Loir, partenaire agricole sur le territoire, est également signataire du contrat territorial. Afin de cadrer au mieux son intervention, deux conventions entre la ville et la Chambre d'Agriculture sont proposées :

- La première, convention cadre, couvre la même période que le Contrat Territorial, formalise le partenariat et détermine les conditions de mise en œuvre du plan d'actions.
- La seconde, convention annuelle, a pour objectif de fixer chaque année les actions à mettre en œuvre et de préciser les modalités financières.
- Il est donc proposé :
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat territorial Agence de L'eau Loire Bretagne,
- de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour obtenir les subventions correspondant à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions agricole et non agricole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Chambre d'Agriculture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat territorial Agence de L'eau Loire Bretagne,

Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour obtenir les subventions correspondant à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions agricole et non agricole,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Chambre d'Agriculture,

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

N°2014-025 DESSERTE EN EAU POTABLE DE L'ETAMAT – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du réaménagement de site de l'ETAMAT, la Communauté de Communes du Dunois qui a vendu les terrains à ERE SOLAR VALLEY, s'est engagée par délibération du 28 juin 2012 à l'amenée des réseaux nécessaires à la viabilisation du site.

L'ETAMAT est situé sur la commune de La Chapelle-du-Noyer, laquelle commune fait partie du syndicat d'adduction d'eau potable de Saint-Denis-les-Ponts. Ce syndicat ne disposant pas, dans le secteur concerné, de canalisation permettant de desservir l'ETAMAT, il est donc demandé d'effectuer le raccordement sur le réseau de la ville de Châteaudun, la Communauté de Communes prenant à sa charge le coût afférent.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Donne son accord pour cette opération

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

N°2014-026 RESEAU DES EAUX USEES DE LA MAISON DE SANTE – REPARATION FINANCIERE

Monsieur le Maire indique que des malfaçons ont été constatés sur le réseau des eaux usées de la Maison de Santé Pluri-professionnelle ayant entraîné des dysfonctionnements.

Les démarches qui ont été effectuées auprès de SPIE BATIGNOLLES, entreprise titulaire du marché de travaux ont conduit à une prise en charge totale des travaux de réfection. A cela s'ajoute une réparation financière à hauteur de 12 653,60 € en dédommagement des préjudices.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Accepte la réparation financière de SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 12 653,60 € ;

Décide d'exonérer les professionnels de santé occupant la Maison de Santé d'un mois et un demi de loyer en dédommagement des nuisances subies soit 7 088,47 €.

N°2014-027 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITORIAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMMATION 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe que la loi de finances pour 2011 parue au Journal Officiel du 30 décembre 2010, a créé une Dotation d'Equipement des Territoires (D.E.T.R.), issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement et de la Dotation de Développement Rural.

Cette nouvelle dotation vise à financer des opérations d'investissement ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux ci-dessous pourraient être subventionnés par ce dispositif.

1 : Cuisine centrale : Travaux

Des travaux sont à réaliser, notamment liées au stockage des denrées alimentaires.

Le coût de l'investissement est estimé à 142 700 € HT, soit 171 240 € TTC.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la cuisine centrale,
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	142 700 €	
Total TTC (TVA 20 %)		171 240 €

Recettes

Subvention D.E.T.R	28 540 €	
Participation de la Ville	142 700 €	
Total		171 240 €

2 : Gymnase Foucault : Réfection de l'étanchéité de la toiture

Des travaux d'étanchéité de la toiture du Gymnase Foucault sont nécessaires.

Le coût de l'investissement est estimé à 34 359 € HT, soit 41 231 € TTC.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Foucault,
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	34 359 €	
Total TTC (TVA 20%)		41 231 €

Recettes

Subvention D.E.T.R.	6 872 €	
Participation de la Ville	34 359 €	
Total		41 231 €

3 : Gymnase Pierre de Coubertin : Réfection de la toiture

Des travaux d'étanchéité de la toiture du Gymnase Pierre de Coubertin sont nécessaires.

Le coût de l'investissement est estimé à 27 317 € HT soit 32 780 € TTC.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Pierre de Coubertin,
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	27 317 €	
Total TTC (TVA 20 %)		32 780 €

Recettes

Subvention D.E.T.R.	5 464 €	
Participation de la Ville	27 316 €	
Total		32 780 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la cuisine centrale,

Sollicite une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Foucault,

Sollicite une subvention de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. au taux de 20 % du coût HT pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Pierre de Coubertin,

Approuve les plans de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces opérations.

N°2014-028 MUSEE – PLAN DE RECOLEMENT

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué aux affaires culturelles, informe que le musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun a l'obligation de fournir un plan de récolement, conformément à la réglementation en vigueur.

Vu l'exposé de Madame CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le procès verbal de récolement pour l'année 2013.

N°2014-029 MUSEE – EXPOSITION « MAMMIFERES D'EUROPE » - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué aux affaires culturelles, informe qu'une exposition sera organisée au musée sur les mammifères d'Europe de fin juin 2014 à janvier 2015.

Des panneaux didactiques et interactifs sur les mammifères et leurs régimes alimentaires seront présentés ainsi que des collections du musée et de différents muséums de la Région Centre.

Autour de cette exposition seront organisés différents événements tels que :

- la participation à la « nuit internationale de la chauve-souris »,
- la participation à « science en fête »

- un concours photographique,
- des conférences et projections de film suivis d'échanges.

Le total de la dépense est estimé à 4 704 € HT.

Vu l'exposé de Madame CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.

N°2014-030 OFFICE DE TOURISME – PROGRAMME EUROPEEN LEADER – GAL BEAUCE DUNOIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame DESROCHES, conseillère municipale délégué au tourisme, indique que dans le cadre de sa politique de promotion des activités touristiques (programme LEADER dispositif 323), le GAL BEAUCE DUNOIS subventionne les d'équipements destinés à l'information des touristes.

La Ville de Châteaudun a le projet d'installer un système d'informations multimédia tactile accessible 24/24 heures.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention du GAL BEAUCE DUNOIS, au titre du programme LEADER au taux de 44 % du coût HT pour l'acquisition d'un système d'information multimédia,
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant de l'acquisition HT	5 853,00 €	
Total TTC (TVA 20 %)		7 023,60 €

Recettes

Subvention LEADER	2 575,00 €	
Participation de la Ville	4 448,60 €	
Total		7 023,60 €

Vu l'exposé de Madame DESROCHES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention du GAL BEAUCE DUNOIS, au titre du programme LEADER au taux de 44 % du coût HT pour l'acquisition d'un système d'information multimédia,

Approuve le plan de financement ci-dessus.

N°2014-031 CAMPING – PROGRAMME EUROPEEN LEADER – GAL BEAUCE DUNOIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame DESROCHES, conseillère municipale déléguée au tourisme, indique que dans le cadre de sa politique de promotion des activités touristiques (programme LEADER dispositif 313), le GAL BEAUCE DUNOIS subventionne les équipements de pleine nature ou de loisirs destinés à un public touristique.

Le projet de la Ville de Châteaudun «réfection du local Pêche et du local Vélo » au camping municipal entre dans les champs de ce dispositif.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention du GAL BEAUCE DUNOIS, au titre du programme LEADER au taux de 44 % du coût HT pour les travaux
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	6 689,00 €	
Total TTC (TVA 20 %)		8 026,80 €

Recettes

Subvention LEADER	2 943,00 €	
Participation de la Ville	5 083,80 €	
Total		8 026,80 €

Vu l'exposé de Madame DESROCHES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention du GAL BEAUCE DUNOIS, au titre du programme LEADER au taux de 44 % du coût HT pour les travaux

Approuve le plan de financement ci-dessus.

N°2014-032 CADRE ADMINISTRATIF – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé la suppression et la création du poste suivant au cadre administratif :

- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 17/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet.

Il s'agit du poste occupé par le professeur de l'école de jazz et de musique de rue qui est maintenant responsable de l'école de musique.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n°2013-384 à 421.

Séance levée à 21 heures 30

M. ZANELLO
Secrétaire de Séance